Saison
2025

Compétitions
E.N.F.

Règlements

Courriel : cdnatation92@yahoo.fr
FB : CD92 natation

Comité départemental
de natation
1, allée de la Libération
92000 NANTERRE

SPÉCIAL RÈGLEMENT 2025

Natation Course

Élaboré avec les coach-e-s et A.T.D. du 92

Sommaire

Mémo compétitions - p. 3

Piscines des Hauts de Seine - p. 4

Répartitions géographiques des clubs des hauts de Seine - p. 5 et 6

Les catégories d'âges - p. 7

Règles générales - p. 8 à 13

E.N.F. - p. 14 et 15

Avenirs - p. 16

Interclubs Avenirs - p. 17

Benjamins - p. 18

Interclubs Benjamins - p. 19

Challenge 92 Juniors / Séniors – p. 20

Championnat Open 92 Benjamins/Juniors/Séniors - p. 21

Programme Maîtres - p. 22

Action Sportives Départementale - p. 23

Le comité départemental des Hauts-de-Seine de Natation - p. 24

Mémo des compétitions
Saison 2025

JANVIER 2025
25 et 26 : Challenge 1 Juniors - Séniors

FÉVRIER 2025
1 et 2 : Benjamins Journée 1
8 ou 9 : Avenirs Journée 1

MARS 2025
08 et 09 : Championnats Open 92 Hiver Juniors - Séniors
15 et 16 : Benjamins Journée 2
29 ou 30 : : Avenirs Journée 2

AVRIL 2025
5 et 6 : Championnats Open 92 Printemps Benjamins - Juniors – Séniors

MAI 2025
3 et 4 : Challenge 2 Juniors - Séniors
10 et 11 : Benjamins Journée 3
17 ou 18 : Avenirs Journée 3

JUIN 2025
14 et 15 : Championnats Open 92 Été Benjamins - Juniors – Séniors
21 ou 22 : Avenirs Journée 4
21 ou/et 22 : Interclubs benjamins

SEPTEMBRE 2025
1 : Ouverture du secrétariat

NOVEMBRE 2025
8 et 9 : Championnats Open 92 Benjamins – Juniors - Séniors
22 ou 23 : Avenirs Journée 5

DÉCEMBRE 2025
15 ou 16 : Interclubs Avenirs

VEILLEZ A BIEN PRENDRE CONNAISSANCE DU SR 2025

PENSEZ A COMMUNIQUER AVEC VOS A.T.D. DE ZONE ET DE CATEGORIES POUR TOUTES QUESTIONS RELATIVES A L'ASPECT SPORTIF.

LES DATES DE REGROUPEMENTS VOUS SERONT PRECISEES ULTERIEUREMENT

Piscines des Hauts-de-Seine

N°	Code postal	Ville	Adresse	Téléphone
1	92160	ANTONY - Pajeaud	104, rue Adolphe Pajeaud	01 78 76 15 76
2	92160	ANTONY - Terray	164, avenue du Pdt Kennedy	01 46 68 58 50
3	92600	ASNIERES	1 boulevard Pierre de Coubertin	01 47 99 05 26
4	92220	BAGNEUX	1, avenue de Stalingrad	01 46 55 29 10
5	92270	BOIS-CLOMBES	32, rue Jean Jaurès	01 46 49 87 70
6	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	165, rue du vieux pont de Sèvres	01 46 08 09 09
7	92320	CHÂTILLON-MALAKOFF *(Fermée)*	57, rue Jean Bouin	01 46 45 33 20
8	92140	CLAMART	37, rue du Docteur Roux	01 80 73 00 50
9	92110	CLICHY	34, rue Valiton	01 47 15 96 90
10	92700	COLOMBES	Île Marante	01 41 19 23 30
11	92400	COURBEVOIE	17, Place Charles de Gaulle	01 47 88 03 33
12	92230	GENNEVILLIERS	128, rue Henri Barbusse	01 41 11 27 65
13	92250	LA GARENNE CLOMBES	3/5 rue Lucien Jeannin	01 42 42 18 13
14	92190	MEUDON	23, rue Charles Infroit	01 46 12 76 89
15	92120	MONTROUGE	91, rue Henri Ginoux	01 70 68 98 08
16	92000	NANTERRE	136, avenue Joliot-Curie	01 41 37 19 00
17	92350	LE PLESSIS-ROBINSON *(Fermée)*	*Attente nouvelle adresse*	
18	92800	PUTEAUX	Île de Puteaux – Allée G.Hassaux	01 46 25 03 70
19	92500	RUEIL-MALMAISON *Piscine des Closeaux* *Centre aquatique de l'Arsenal*	 *Boulevard Marcel Pourtout* *43 Rue Voltaire*	01 47 51 71 11
20	92330	SCEAUX	5, rue de l'Yser	01 46 60 21 65
21	92210	SAINT-CLOUD	17, rue du Mont Valérien	01 47 71 03 38
22	92310	SEVRES	19, rue Diderot	01 45 34 05 08
23	92150	SURESNES	27, rue Tourneroches	01 47 72 73 25
24	92170	VANVES	12, rue Larmeroux	01 46 29 30 68
25	92390	VILLENEUVE LA GARENNE	29 avenue Georges Pompidou	01 47 98 18 63

Répartition géographique des Clubs des Hauts-Seine

A.T.D. Zone nord & Maîtres :
Lionel CHALENDAR
yoyoswimnanterre@gmail.com
06 21 12 06 75

A.T.D. Zone sud :
Yann CALLANQUIN
vanvesnatation@gmail.com
06 24 48 88 39

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CLUBS EN 2 ZONES

Zone Nord

- A. VILLENEUVE-LA-GARENNE
- BOIS-COLOMBES SPORTS
- C.N. ASNIERES
- COLOMBES NATATION
- S.C. CLICHY 92
- ETOILES 92
- C.S.M. GENNEVILLIERS
- C.S.M. PUTEAUX
- E.S. NANTERRE
- OLYMPIC GARENNOIS
- RUEIL A.C.
- S.F.O. COURBEVOIE
- SURESNES S.N.

Zone Sud

- A.C. BOULOGNE-BILLANCOURT
- LES PHOENIX D'ANTONY
- A.S.V. CHATENAY- MALABRY
- C.N. PLESSIS ROBINSON
- C.O.M. BAGNEUX
- C.S.M. CLAMRT
- DAUPHINS DE MEUDON
- S.C.M. CHATILLON
- S.M. MONTROUGE
- U.A.S. SAINT-CLOUD
- U.S.M. MALAKOFF
- STADE DE VANVES

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CLUBS EN 3 ZONES

Zone Nord

- A. VILLENEUVE-LA-GARENNE
- BOIS-COLOMBES SPORTS
- C.N. ASNIERES
- COLOMBES NATATION
- S.C. CLICHY 92
- C.S.M. GENNEVILLIERS
- OLYMPIC GARENNOIS
- S.F.O. COURBEVOIE

Zone Centre

- RUEIL A.C.
- SURESNES S.N.
- C.S.M. PUTEAUX
- ETOILES 92
- E.S. NANTERRE
- A.C. BOULOGNE BILLANCOURT
- U.A.S. SAINT-CLOUD
- DAUPHINS DE MEUDON

Zone Sud

- LES PHOENIX D'ANTONY
- A.S.V. CHATENAY- MALABRY
- C.N. PLESSIS ROBINSON
- C.O.M. BAGNEUX
- C.S.M. CLAMART
- S.C.M. CHATILLON
- S.M. MONTROUGE
- U.S.M. MALAKOFF
- STADE DE VANVES

En fonction du nombre d'engagements par zone, le comité se réserve le droit de modifier cette répartition afin d'optimiser le temps des réunions.

Les catégories d'âges

ANNEE CIVILE 2025

JUSQU'AU 31/12/2025

	Dames et Messieurs	
Avenirs	**11 ans et moins**	**2014 et après**
Benjamins 1	**12 ans**	**2013**
Benjamins 2	**13 ans**	**2012**
Juniors 1	**14 ans**	**2011**
Juniors 2	**15 ans**	**2010**
Juniors 3	**16 ans**	**2009**
Juniors 4	**17 ans**	**2008**
Juniors 5	**18 ans**	**2007**
Séniors	**19 ans et plus**	**2006 et avant**

Règles Générales

AFFILIATIONS

Les affiliations sont à faire directement sur « **ExtraNat.fr** ». L'affiliation sera payable uniquement par Carte Bancaire ou Virement auprès de la FFN. La validation de l'affiliation sera automatique et instantanée dans le cas d'un paiement par CB après vérification de la provision du compte, différée jusqu'à réception du virement sur le compte bancaire de la FFN.

Les 3 premières licences doivent être impérativement celles des : Président, Secrétaire, Trésorier.

Note : À la suite de la saisie de vos trois têtes, vous avez la possibilité d'entrer d'autres licences, sur la même facture.
Si vous préférez séparer la facture contenant vos 3 têtes des autres licences, n'oubliez pas qu'il vous faudra alors attendre l'oblitération de la première facture, pour pouvoir saisir les suivantes.

LICENCES

Tous les nageurs, nageuses, dirigeants et officiels doivent être licenciés F.F.N.

FINANCEMENT

Les clubs doivent régler avant fin février 2025 les factures qui leur seront demandées par le trésorier du CD 92.

1°) participation annuelle à la gestion du Comité : 550 € (150 € pour la Natation Artistique)
2°) Les amendes
3°) la caution sur Prêt de Piscine de **2000 euros** (sauf si les dates de prêts de piscine sont déclarées)

Tout club, qui ne serait pas en règle au niveau financier, de la saison 2024 au 15/07/2025 (frais de secrétariats, engagements, amendes…) au 1er septembre 2025 verra son affiliation bloquée sur demande du Comité Départemental auprès de la FFN, jusqu'à régularisation.

FICHES DE COURSES

Les fiches de courses et les programmes seront établis par le secrétariat du CD 92 Natation.
Le dossier de la compétition (comprenant les fiches de courses, la feuille de jury, les programmes pour les clubs, et tous les documents pouvant servir au bon déroulement de la compétition) est **sous la responsabilité du club qui reçoit**, dans le cas où il n'y a aucun représentant du CD sur place. Le dossier sera alors à retirer à partir du vendredi midi dans la boîte aux lettres extérieure du Comité **par une personne du club recevant la compétition** et

remis dans cette même boite **au plus tard le lundi 8h suivant la compétition**. Une clé de ladite boite aux lettres a été remise à chaque club ainsi qu'à chaque officiel A.

ENGAGEMENTS

En règle générale, les droits d'engagements sont fixés à **3 €** par engagement individuel et à **10 €** par relais, **sauf cas particuliers**.

Pour toutes les compétitions organisées par le CD 92, les engagements sont à effectuer ***en ligne sur Extranat.fr dans les délais impartis. Aucun fichier Excel ou engagement manuel ne sera accepté.***

Attention : Plus aucun engagement ne sera admis après la date butoir indiquée sur extranat, quels que soient la compétition et le motif.

Tout club ne mettant pas à disposition son bassin pour des compétitions verra le tarif des engagements passer à 15 €.

A titre exceptionnel, des engagements de clubs extérieurs pourront être acceptés, ceux-ci seront facturés forfaitairement à **10 €** par course.

Le Comité se réserve la possibilité de prendre toutes dispositions nécessaires en vue de maintenir un programme attractif et dynamique, en particulier en étudiant toutes modalités permettant de limiter la durée des compétitions, notamment en limitant le nombre d'engagements ou en faisant nager certaines séries à 2 nageurs par ligne.

FORFAITS

En cas de forfaits déclarés après la fermeture de la plateforme « extranat.fr », les engagements sont dus.

L'entraineur devra utiliser le document « Forfaits à déclarer », en le remplissant correctement.

Les forfaits non déclarés dans les temps (maximum 30' après l'ouverture des portes) seront facturés 30 € par engagement individuel et par relais.

OFFICIELS

Les officiels devront présenter obligatoirement à chaque compétition leur récépissé de licence

Les Clubs doivent obligatoirement présenter à chaque réunion de la compétition :

- Au moins 1 officiel à partir de 3 nageurs engagés ;
- Au moins 2 officiels à partir de 10 nageurs engagés ;

- Au moins 3 officiels à partir de 20 nageurs engagés ;
- 1 officiel supplémentaire par tranche de 10 nageurs (4 officiels pour 30 nageurs, 5 officiels pour 40 nageurs engagés, etc.).

Les officiels en formation ne comptent pas dans l'effectif !!!

Pour les Interclubs : les Clubs doivent obligatoirement présenter **un officiel par équipe engagée (Maximum 3 par club)** à chaque réunion.

Pour les Finales Départementales : les Clubs doivent obligatoirement présenter **un officiel dès qu'un nageur est engagé**

Tout club contrevenant se verra appliquer une amende (Cf : rubrique Amendes)

Pour une réunion, **si le nombre d'officiels est insuffisant**, **le Juge Arbitre annulera cette réunion.**
Pour une compétition**, le Juge Arbitre pourra refuser un Club qui n'a aucun officiel présent.**
Pour une compétition**, le Juge Arbitre pourra refuser un Club si les nageurs n'ont pas un entraineur référent**.

Règlement concernant les Officiels

1. **Participation obligatoire : Tout Officiel inscrit sur la feuille de jury est tenu de participer à la compétition jusqu'à son terme, y compris lors de la cérémonie protocolaire.**
2. **Tenue réglementaire : Les Officiels doivent obligatoirement porter la tenue officielle du Comité Départemental des Hauts-de-Seine.**
3. **Comportement exemplaire : En tant que membres du jury, les Officiels ont le devoir d'adopter une attitude irréprochable, faisant preuve de réserve, de neutralité et d'impartialité envers les nageurs. Ils ne doivent en aucun cas manifester d'encouragements ou fournir une quelconque assistance (prise de relais, conseils, etc.).**

Sanctions en cas de manquement : Tout manquement à ces obligations pourra entraîner des sanctions à l'encontre des Officiels concernés.

Tarifs et Conditions des AMENDES :

Seuls les officiels **licenciés et validés** dans la base de données seront pris en compte dans le calcul des amendes. Les Amendes seront appliquées pour chaque réunion et chaque officiel absent.
Les officiels en formation, soient les stagiaires, ne peuvent être comptabilisés pour leur club tant qu'ils n'ont pas été validés par le comité.

- **Manque d'officiels : 75 €** par officiel manquant et par réunion.
- **Pour non prêt de bassin : 2.000 €** par saison en cas de non prêt deux fois dans l'année
- **Tout oubli d'engagement sera facturé 10 euros par course et par nageur. *Au-delà de deux fiches pour deux nageurs, l'amende sera de 75 euros par fiches rajoutées*.**
- ***500 euros pour non-présence d'entraîneurs lors des compétitions*.**
- **Toute fiche de relais incomplète sera facturée 40 euros. (10 euros par noms manquants)**

Pour les Interclubs Benjamins et Avenirs

- **50 Euros** pour tous changements (par nageurs), pour les relais (sans certificat médical entre le mercredi et le vendredi précédent la date finale des engagements).
- **100 Euros** par nageurs pour tous changements sur place sauf cas particulier.
- **10 Euros** par non-inscrits sur les listes des relais

REGLE DU FAUX DEPART

Suivant l'article SW 4.1 des règlements FINA, les compétitions départementales se feront sur la règle d'un seul départ.

Sauf pour les avenirs, les relais, les compétitions par équipes et les cas particuliers, précisés lors de la compétition.

COMBINAISONS

Les combinaisons sont INTERDITES pour les catégories « AVENIRS et BENJAMINS »

DEPLACEMENTS ET STAGES

Les déclarations de déplacement, en France ou à l'étranger, de stage et d'organisation doivent être adressées impérativement au Comité des Hauts-de-Seine de Natation, au plus tard 3 semaines avant la date de départ ou de l'organisation.

Le nombre de nageurs et d'encadrants doivent y être mentionné.

SELECTIONS DEPARTEMENTALES

Le Comité peut organiser une sélection départementale.

La participation d'un(e) nageur (se) à une sélection (départementale, régionale ou nationale) est un honneur et un devoir.

Un(e) nageur (se) refusant une sélection (hors blessure ou maladie, certificat médical à l'appui), ne sera plus sélectionnable durant une période de 2 ans, et ne sera pas autorisé(e) à

nager dans une autre compétition 8 jours avant et 3 jours après les dates de la compétition pour laquelle il/elle a été sélectionné(e).

Le Comité se réserve le droit, en fonction des résultats et objectifs de la saison, d'organiser d'autres rassemblements départementaux. Les caractéristiques de ces sélections exceptionnelles seront diffusées via le site Internet : http://hautsdeseine.ffnatation.fr

PRET DE BASSINS

Les Clubs devront prêter deux jours minimum leur bassin dans la saison.

Conformément à ce qui a été annoncé à l'Assemblée Générale du Dimanche 9 Janvier 2010 :
Une amende de 2.000 € sera facturée pour non prêt de bassin.
La facturation pour non prêt de bassin sera rajoutée sur la facturation annuelle et devra être payée avant le 01/02/2025 dans le cas contraire le club se verra bloqué au niveau fédéral en début de saison.

COMPORTEMENT

Pour l'encadrement des nageurs, il est demandé la présence obligatoirement d'un entraineur ou d'un assistant club, ou d'un dirigeant licencié par club, tout au long de la compétition. L'entraineur ou l'encadrant ne peut pas quitter la compétition tant que tous ses nageurs ne sont pas partis. A titre exceptionnel et dans le cas où aucun entraineur n'est disponible, il est obligatoire de prévenir le Comité Départemental par mail, au plus tard le vendredi midi précédent la compétition et de confirmer à quel entraineur et à quel club est confié cette responsabilité.

Il est rappelé que pour assurer le bon déroulement des compétitions, tous les acteurs (nageurs, entraîneurs, officiels, supporters …) doivent respecter les règlements sportifs et techniques mis en œuvre par le CD Natation 92.

Les éventuelles réclamations, notamment en cas de disqualification, doivent être exclusivement formulées par un représentant officiel : (entraineur ou dirigeant) du club demandeur, mais ne peuvent être à l'initiative d'autres acteurs (nageurs, parents ou autres supporters des nageurs, officiels…Aucune « pression » exercée par qui que ce soit sur un ou plusieurs officiels avant, pendant ou après les compétitions ne sera tolérée. En cas de comportement anormal ou excessif lié à une contestation d'une décision prise par le jury d'une compétition, le juge arbitre de ladite compétition se réserve le droit :

1. D'exclure immédiatement la ou les personnes perturbatrices,
2. D'arrêter immédiatement et définitivement la compétition,
3. D'interdire définitivement l'accès aux bassins à la ou les personnes perturbatrices,

4. De porter plainte auprès des instances judiciaires si cela était nécessaire.

Nous insistons sur la nécessité de respecter les lieux dans lesquels les compétitions sont organisées. Tout comportement dénoncé par un club organisateur entraînera une convocation devant la commission de discipline départementale pour sanction.

Il est important de noter que tous comportements de dirigeants, bénévoles, officiels, nageurs entraîneurs ou parents non conformes aux attentes entraîneront une convocation devant la commission de discipline départementale.

E.N.F.

Référent : Yann CALLANQUIN

Veuillez noter la nouvelle référence réglementaire concernant l'ex E.N.F. :

Arrêté du 28 août 2023 relatif aux certificats permettant la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du code du sport

Ce texte, dont l'entrée en vigueur est imminente (dès sa parution au Journal Officiel de la République Française), va entériner définitivement le Sauv'nage au profit du test du Savoir-Nager en Sécurité.

Dès lors, le test du Savoir-Nager en Sécurité devient l'unique référence du savoir-nager sécuritaire, hors temps scolaire, notamment au sein du mouvement sportif et plus particulièrement au sein de la Fédération Française de Natation.

ENREGISTREMENT DES TESTS DU SAVOIR-NAGER EN SECURITE ET DELIVRANCE DES ATTESTATIONS DE REUSSITE :
L'enregistrement des sessions d'évaluation du test du Savoir-Nager en Sécurité s'effectue **exclusivement sur le site dédié du Ministère des Sports**.
Préalablement, les éducateurs sportifs devront s'enregistrer sur la plateforme du Ministère des Sports.
Il est à noter qu'une API* a été créée entre la plateforme du Ministère des Sports et les systèmes d'informations de la Fédération Française de Natation.
** : Une API, pour Application programming interface, est un programme permettant à deux applications distinctes de communiquer entre elles et d'échanger des données. Cela évite notamment de recréer et redévelopper entièrement une application pour y ajouter ses informations.*

- **Encadrants éligibles à la délivrance du test du Savoir-Nager en Sécurité :**

Toutes personnes disposant d'un diplôme de l'état conférant la prérogative de l'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle à jour.
En outre, les personnes titulaires d'un brevet fédéral reconnu listé ci-après :
- Délivrés par la Fédération française de natation : brevet fédéral 2e degré, 3e degré, 4e degré, 5e degré quelle que soit la discipline.
- Délivré par la fédération française de triathlon : brevet fédéral niveau 2.

- **Accès à la plateforme du Ministère des Sports :**

Lien d'accès à la plateforme du Ministère des Sports :
https://www.sports.gouv.fr/le-plan-de-prevention-des-noyades-et-de-developpement-de-l-aisance-aquatique-1129

- **Enregistrement des encadrants :**

Lien d'accès à la rubrique d'enregistrement des encadrants : https://aisanceaquatique.fr/preventiondesnoyades/intervenant/
Il est à noter que :
- Si vous disposez d'une carte professionnelle à jour ou si vous disposez d'un brevet fédéral FFN éligible et enregistré auprès de la FFN, vous vous retrouverez dans la base de données ministérielles via la mise en œuvre

d’une API entre nos systèmes d’informations respectifs.**> Saisir une session de tests du Savoir-Nager en Sécurité et imprimer d’une attestation de réussite :**
- Lien d’accès pour enregistrer vos sessions : https://aisanceaquatique.fr/preventiondesnoyades/intervenant/
Après vous êtes connectés *(seuls les encadrants enregistrés dans la base de données ministérielles ont cette possibilité)*, vous pourrez créer vos sessions et éditer les attestations de réussite au test du Savoir-Nager en Sécurité.

AVENIRS

Ces compétitions seront organisées idéalement sur 3 zones géographiques en bassin de 25 m.

Test du Savoir Nager en Sécurité + LICENCE COMPÉTITION pour participer

Challenge 4 nageur(se) :

2014 : 50 Papillon + 50 Dos + 50 Brasse + 50 NL

2014 et 2015 et + : 25 Papillon + 25 Dos + 25 Brasse + 25 NL

Challenge nageur(se) complet(e) :

2014 : 50 « spécialité » + 200 4 nages + 400 NL

2014 et 2015 et + : 25 « spécialité » + 100 4 nages + 200 NL

Les 2014 qui débutent ou « moins évolués » peuvent accéder au programme des 2015 et +

CALENDRIER

Journées	Dates	Debut Engagements	Fin Engagements	Epreuves
Journée 1	08 ou 09 février 2025	29 janvier 2025	5 février 2025	25 Pap – 50 Pap – 25 Dos – 50 Dos – 25 Brasse – 50 Brasse – 25 NL – 50 NL – 100 4N – Relais 4 x 25 Brasse et 4 x 25 NL
Journée 2	29 ou 30 mars 2025	19 mars 2025	26 mars 2025	25 Pap – 50 Pap – 25 Dos – 50 Dos – 25 Brasse – 50 Brasse – 25 NL – 50 NL – 100 4N – Relais 4 x 25 Papillon et 4 x 25 Dos
Journée 3	17 ou 18 mai 2025	07 mai 2025	14 mai 2025	100 4N – 200 4N - 25 Pap – 50 Pap – 25 Dos – 50 Dos – 25 Brasse – 50 Brasse – 25 NL – 50 NL – 100 4N – 200 NL – 400 NL
Journée 4 (Remise d'un diplôme à tous les participants + Médaille aux trois 1ers)	21 ou 22 juin 2025	11 juin 2025	18 juin 2025	25 Pap – 50 Pap – 25 Dos – 50 Dos – 25 Brasse – 50 Brasse – 25 NL – 50 NL – 100 4N – Relais 4 x 25 NL et 4 x 25 Dos
Journée 5	22 ou 23 novembre 2025	12 novembre 2025	19 novembre 2025	25 Pap – 50 Pap – 25 Dos – 50 Dos – 25 Brasse – 50 Brasse – 25 NL – 50 NL – 200 NL – 400 NL - Relais 4 x 50 NL et 4 x 50 4N

REGLEMENT SPORTIF

Modalités d'accès aux journées avenirs :

- **3 épreuves maxi par journée + relais**
- **Licence compétition obligatoire + Test du « Savoir nager en Sécurité » validé dans la base fédérale.**

INTERCLUBS AVENIRS

Date de la compétition	Début des engagements	Fin des engagements
15 ou 16 décembre 2025	**05 décembre 2025**	**12 décembre 2025**

Cette compétition sera organisée sur 1 zone Géographique, en bassin de 25 m.

PROGRAMME

4 x 50 NL - 50 Papillon – 50 Dos – 100 4 nages (tous) - 50 Brasse – 50 NL - 4 x 50 4 nages

REGLEMENT SPORTIF

Modalités

Test du « Savoir Nager en Sécurité » + LICENCE COMPÉTITION pour participer

Aucun changement dans les relais ne sera autorisé sur le bassin.

Les engagements se feront via Extranat ainsi que la composition des équipes

Chaque équipe sera composée de 4 nageurs. Les nageurs devront effectuer les 2 relais. ***Les nageurs ne pourront effectuer qu'une seule épreuve individuelle. Le 100 4n est OBLIGATOIRE pour tous les nageurs(ses).***

Un club ne pourra engager que des équipes filles ou des équipes garçons. Aucune équipe mixte ni bannière.

Course des remplaçants : 1 seule course correspondant à l'une des épreuves de la compétition au choix.

Le Comité Départemental se réserve le droit, le jour de l'édition de la Start Liste, de limiter le nombre d'équipes par Club, dans le cas où la compétition serait trop longue pour des Avenirs.

ENGAGEMENTS

L'engagement sera de **45** € par équipe.
Les forfaits seront facturés **100** € par équipe dont le forfait ne sera pas déclaré dans les temps.

OFFICIELS

Un officiel par équipe engagée doit être fourni par les clubs (maximum 3 Officiels par club) à chaque réunion.

RECOMPENSES

- Un classement au total des points obtenus sur chaque épreuve à la table de cotation.
- Une coupe aux 3 premières équipes Dames et Messieurs sans distinction d'âge et une médaille à chaque équipier remplaçant compris.
- ***RÉCOMPENSE DU MEILLEUR DÉGUISEMENT (ÉQUIPE FILLES ET GARÇONS)***

BENJAMINS

Ces compétitions seront organisées idéalement sur 2 zones géographiques et sur 2 jours en bassin de 25 m.

Challenge 4 nageur(se) ***au cumul des points marqués*** **:**

Benjamins 1 -> 100 papillon, 100 dos, 100 brasse et 100 NL

Benjamins 2 : 200 papillon, 200 dos, 200 brasse et 200 NL

Challenge nageur(se) complet(e) ***au cumul des points marqués*** **:**

Benjamins 1 -> 50 spécialité (le meilleur pris en compte), 200 4 nages et 400 NL.

Benjamins 2 : 50 spécialité (le meilleur pris en compte), 400 4 nages et 800 ou 1500 NL (le meilleur pris en compte)

Journées	Dates	Debut Engagements	Fin Engagements	Épreuves
journée 1	01 et 02 février 2025	22 janvier 2025	29 janvier 2025	Samedi 50 papillon – 200 dos – 100 brasse – 200 NL – 50 dos – 200 papillon Dimanche 100 papillon – 100 dos – 200 brasse – 100 NL – 50 brasse – 200 4 nages
journée 2	15 et 16 mars 2025	05 mars 2025	12 mars 2025	Samedi 400 NL – 400 4 nages Dimanche 800 – 1500 NL (F et G)
journée 3	10 et 11 mai 2025	30 avril 2025	07 mai 2025	Samedi 50 papillon – 200 dos – 100 brasse – 200 NL – 50 dos – 200 papillon Dimanche 100 papillon – 100 dos – 200 brasse – 100 NL – 50 brasse – 200 4 nages
Championnats 92 Benjamins (1 seule piscine)	05 et 06 avril 2025 ---------- 14 et 15 juin 2025	26 mars 2025 ----------	02 avril 2025 ---------- 11 juin 2025	1ère journée 50 papillon – 100 dos – 200 4 nages – 100 NL – 50 Dos 2ème journée 50 NL – 100 brasse – 200 NL – 200 dos – 100 papillon 3ème journée 100 4 nages – 200 papillon – 50 brasse – 400 NL – 200 brasse

Récompenses pour le championnat 92 (uniquement)

Médailles aux trois 1ers de chaque épreuve et par année d'âge.

INTERCLUBS BENJAMINS

Date de la compétition	Début des engagements	Fin des engagements
21 et/ou 22 juin 2025	**11 juin 2025**	**18 juin 2025**

Cette compétition sera organisée sur 1 zone géographique départementale, en bassin de 25 m. Début des épreuves **1h** après l'ouverture des portes.

PROGRAMME

Samedi : Relais 4 x 200 NL – 100 Papillon – 100 Dos
Dimanche : 100 Brasse – 100 NL – Relais 4 x 100 4 nages

RÈGLEMENT SPORTIF

Pour les 4 X 100 m 4 Nages, chaque relayeur doit réaliser un 100m 4 Nages.

Chaque équipe sera composée de 4 nageurs, sans distinction d'âge.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes

Un nageur doit impérativement participer à deux épreuves individuelles ainsi qu'aux 2 relais.

Toutes les épreuves individuelles doivent être nagées par deux nageurs de l'équipe

Les Clubs ne pourront pas engager même hors classement une équipe mixte ou « bannière »

Les remplaçants nageront une course du programme au choix.

ENGAGEMENTS

Les engagements sont de 45 € par équipe.

Les forfaits déclarés sur le bassin, ou tout changement dans l'équipe après la date des engagements (sans certificat médical présenté sur le bassin) seront facturés (Cf règles générales).

CLASSEMENT

Le classement sera établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur. **Les points du relais ne sont pas doublés.**
En cas d'égalité, le nombre de points établis lors du relais départagera les concurrents.

RECOMPENSES

Les trois premières équipes recevront une coupe et chaque équipier recevra une médaille remplaçant compris

CHALLENGE 92

Juniors - Séniors

Ces compétitions seront organisées sur 2 étapes, par ½ journées sur 1 zone géographique.

CALENDRIER

Journées	Dates	Debut Engagements	Fin Engagements	Epreuves
Challenge 1	25 et 26 janvier 2025	15 janvier 2025	22 janvier 2025	IDEM L.I.F.N.
Challenge 2	03 et 04 mai 2025	23 avril 2025	30 avril 2025	IDEM L.I.F.N.

Programme des challenges (classement au temps) :

J1 : 50 Dos / 2004N / 50 Brasse / 200 NL / 100 Papillon / 1500 NL
J2 : 400 NL / 200 Brasse / 100 Dos / 50 NL / 200 Papillon / 100 4N
J3 : 400 4N / 100 Brasse / 200 Dos / 100 NL / 50 Papillon / 800 NL

CHAMPIONNATS OPEN 92

Benjamins - Juniors - Séniors

Championnats	Catégories	Dates	Dates engagements	Fin de engagements
Hiver	Juniors – Séniors	08 et 09 mars 2025	26 février 2025	05 mars 2025
Printemps	Benjamins – Juniors – Séniors	05 et 06 avril 2025	26 mars 2025	02 avril 2025
Pré été	Benjamins – Juniors – Séniors	14 et 15 juin 2025	04 juin 2025	11 juin 2025
Automne	Benjamins – Juniors – Séniors	08 et 09 novembre 2025	29 octobre 2025	05 novembre 2025

Cette compétition sera organisée en bassin de 25 ou 50 m sur 1 seule zone géographique et sur 3 1⁄2 journées.
Le 1er départ se fera **1h** après l'ouverture des portes.

REGLEMENT SPORTIF

La commission sportive se réserve le droit de limiter le nombre de séries en fonction des engagements.

Les épreuves seront nagées toutes catégories d'âge confondues en séries et les finales pour les 50 m et 100 m seront organisées de la manière suivante : A TC, B Juniors 3/4, C Juniors ½ et D Benjamins
Les épreuves de relais seront nagées en TC, limitées à 2 équipes par club.

ENGAGEMENTS

Cette compétition est ouverte à tous les nageurs, juniors et seniors ayant réalisés les temps de la grille ci-jointe.
Pour les 400m, il sera retenu 5 séries maximum. Le nombre d'épreuves est limité à 6 par nageur.
Les droits d'engagement pour les clubs du département sont à 7 € par épreuve seront prélevés sur la provision.
En cas de forfaits ces derniers seront facturés : 30 € s'ils sont déclarés après les 30 minutes suivant l'ouverture des portes.
En cas de forfait aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

RECOMPENSES

Les nageurs seront récompensés suivant les catégories suivantes, à l'issue des séries des 200 m, 400m et à l'issue des finales des 50m et 100m (ordre finales prioritaires pour classement)

Filles et Garçons :

- Benjamins
- Juniors 1 et 2
- Juniors 3, 4 et Séniors

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une médaille.

PROGRAMME DE LA COMPÉTITION

1ère réunion : 400 NL, 50 Papillon, 200 Dos, 100 Brasse, 200 Papillon, 100 NL, 50 Dos et 200 4N.
2ème réunion : 400 4N, 50 NL, 100 Dos, 50 Brasse, 200 NL, 100 Papillon et 200 Brasse
3ème réunion : Relais 4x50 NL D/M, Relais 4x50 4n D/M, Finales 100 Papillon, 100 Dos, 100 Brasse, 100 NL, Relais 4x50 NL Mixte Relais 4x50 4 nages

PROGRAMME MAÎTRES

Dates - Lieux et programmes à venir

ACTIONS SPORTIVES DEPARTEMENTALES – A.S.D.

Le comité s'engage autour de l'accompagnement des nageurs et des clubs.

Le CD92 modifie les règles concernant la nomination des nageurs dans les sélections 92 :

- ✓ **Afin de prétendre à une sélection du CD92, les nageurs devront avoir fait au moins 3 compétitions par an pendant les 2 années précédentes, soit 6 compétitions dans le 92 organisées par le CD92.**

Ces A.S.D. permettent de mettre en place des confrontations de haut niveau afin de permettre d'appréhender au mieux les échéances importantes.

Les sélections sont OBLIGATOIRES et impliquent de la part du club, du nageur un comportement exemplaire.

Nous rappelons que les parents ne peuvent pas communiquer avec le C.D. ou les A.T.D. en direct. Merci de faire le lien Club-entraîneurs / CD - A.T.D et de respecter les délais de réponses pour ne pas contrarier l'organisation.

Les actions vous seront proposées au cours du 1er semestre 2025

LE COMITE DEPARTEMENTAL

Fonction	Nom	Prénom
Présidente	BROSSOIS	Anne
Secrétaire Général	BROSSOIS	Guy
Trésorier	JUDE	Vincent
Président commission officiels	COMBES	Stéphane
Commission sportive	BENELHADJ BROSSOIS	Lazreg Anne
Président commission natation artistique	ESTEVES	Martine
Secrétariat du comité	KORNFELD-VERROUST	Nathalie

Merci de vous adresser aux personnes en charges des commissions afin d'éviter les éléments de réponses discordants ou les transferts de mails inutiles.

C.D.92

INFORMATIONS

Des informations & des News

Via la page Facebook
CD92 natation et sur instagram

Le site internet du CD

http://hautsdeseine.ffnatation.fr/script/index.php

Nos partenaires institutionnels